

Communiqué du 16 janvier 2026

## **Loi-cadre transports : une loi qui va dans le bon sens pour les usagers**

*La Fnaut approuve le projet de loi-cadre qui traduit les opérations de tous les acteurs de la mobilité et retranscrit les conclusions de la conférence Ambition France Transports, auquel ils ont participé activement.*

### **Des engagements structurants pour les infrastructures et le ferroviaire**

La Fnaut se félicite que la loi-cadre réaffirme les principes et orientations auxquels elle souscrit :

- L'engagement d'une loi de programmation des investissements dans les infrastructures de transport,
- le maintien des péages autoroutiers au niveau actuel et le fléchage des recettes vers le financement des infrastructures (3 milliards de plus pour les années 2026-2031),
- la compensation entre les modes et la trajectoire de 4,5 milliards pour la régénération du réseau ferré sur les 10 ans à venir,
- la pérennisation de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France).

La loi-cadre insiste beaucoup sur la contribution financière des usagers. La Fnaut comprend que la couverture totale ou partielle de l'inflation soit nécessaire car les salaires et l'énergie représentent l'essentiel des coûts. Elle considère par contre que toute augmentation des tarifs au-delà de l'inflation doit être étroitement corrélée à des investissements améliorant l'offre (fréquences, cadences, amplitude...) et à l'amélioration de la qualité de services (ponctualité, information). Par ailleurs une tarification solidaire est indispensable.

### **Des usagers mis à contribution, qui doivent être pleinement associés à la gouvernance**

Les usagers contribuent de façon significative au financement des transports de service public (entre 20 et 35 %).

Leur représentation dans les instances de concertation et de gouvernance doit en tenir compte au même titre qu'il est tenu compte des organisations professionnelles.

La loi-cadre ouvre beaucoup de chantiers et de débats dont celui du versement mobilité, du fléchage des certificats d'économie d'énergie, des lignes d'aménagement du territoire, du coût des sillons, du financement des SERM. La Fnaut s'en félicite et entend y participer pleinement.

Contact presse : Nina Soto, chargée de communication et relations presse Fnaut - 07 67 78 06 24